



Jujitsu Fighting Plessis-Robinson

Procès-verbal de l'assemblée générale du 18 Septembre 2020

Jujitsu Fighting Plessis-Robinson
Place de Woking
92350 LE PLESSIS-ROBINSON

Nombre de membres présents : 19

Nombre de membres représentés : 17

Le quorum d'un quart étant atteint, l'assemblée générale peut valablement délibérer.



ORDRE DU JOUR

- Mot du président
- Rapport Moral
- Rapport d'activité
- Rapport financier
- Election du comité directeur
- Présentation de la prochaine saison
- Cotisation saison 2020 - 2021
- Budget prévisionnel
- Conclusion / questions.



Le 18 septembre 2020, à 19h30, les membres de l'association « Jujitsu Fighting Plessis-Robinson » sont réunis au gymnase Joliot Curie, 3 rue Robert Debré 92350 LE PLESSIS-ROBINSON en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation du président.

Il a été établi une feuille d'émargement, signée par les membres présents en leur nom propre ou en tant que mandataire. Celle-ci figure en annexe du présent procès-verbal.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Romain SERRA, président de l'association.

Il est assisté d'une secrétaire de séance, Madame Laetitia VARIN, secrétaire de l'association.

Monsieur Quentin CHANU, trésorier de l'association et Monsieur Rémi BLANVILLAIN, vice-président sont non présents mais excusés.



La séance est ouverte à 19h45



OUVERTURE

Romain SERRA, président de l'association, ouvre la séance et remercie les membres présents d'avoir bien voulu assister à cette Assemblée.

MOT DU PRESIDENT

Le président indique que l'équipe du Comité Directeur en place est soudée, que chacun s'investi à son niveau pour faire vivre le club et lui permettre de se développer.

Il indique que la saison 2019-2020 a été marquée par divers évènements majeurs :

- La hausse du nombre d'adhérent de plus de 30% par rapport à la saison précédente
- La participation d'un jeune cadet, Arno, au championnat d'Europe à Héraklion
- L'arrêt brutal de la saison, des compétitions et le report de l'Assemblée Générale dû à la cirse sanitaire.

Malgré cet arrêt, les cours ont continués à être assurés par Visio et puis par petits groupes en extérieur.

APPROBATION DU RAPPORT MORAL

Présenté par le président de l'association.

Lors de ce rapport moral, le président indique que le club comptait 97 adhérents pour la saison 2019/2020.

Les cours ont pu être dispensés sur les 3 créneaux hebdomadaires mais aussi pendant les vacances scolaires avec des séances thématiques (sophrologie sportive, sport collectif, préparation physique...) jusqu'en février.

Le club a également proposé des cours de self défense 100% féminin répartis sur 17 dates.

Le président mentionne également les partenaires soutenant le club : le bistrot 58, décathlon, la Boutique des sports de combat.

Il indique également que des produits à l'effigie du Grizzly, t-shirt / sweat / veste minuzo club / kimonos brodés / tasses et stylos.

Le rapport moral est approuvé par l'Assemblée à l'unanimité.

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Présenté par le président de l'association

La saison fut belle même si elle a été écourtée.

Le club a participé à 5 compétitions nationales, et a totalisé 20 médailles, dont 5 médailles d'or.

Une mention spéciale est faite à notre représentant aux Championnats d'Europe en Grèce, Arno.

Du côté des adultes, ils n'ont pas démerités, pour nous emmener au championnat de France, reportés au 17 octobre prochain.



APPROBATION DU RAPPORT FINANCIER

Présenté par le président de l'association, en raison de l'absence excusée du Trésorier.

L'association a une balance positive, grâce notamment aux cotisations obtenues, aux différents partenariats et à la subvention de la mairie.

S'agissant des dépenses, elles sont dues à l'achat de matériel, de pharmacie, aux dépenses lors des déplacements en compétition et aux charges du personnel...

Le rapport financier est approuvé par l'Assemblée à l'unanimité.

ELECTION DU COMITÉ DIRECTEUR

Présenté par le président de l'association.

Le comité directeur sera chargé en son sein d'élire le bureau à savoir le président, son adjoint, le secrétaire et le trésorier.

Il n'y a pas eu de candidatures autres que les personnes actuellement en poste, à savoir :

- Romain SERRA, président,
- Rémi BLANVILLAIN, vice-président,
- Quentin CHANU, trésorier,
- Laetitia VARIN, secrétaire,
- Steven ROQUET, en charge de l'organisation des compétitions,
- Lucas MARTO, qui retrouve sa place après un remplacement effectué par Cyril de VAUBOREL pour la partie communication et partenariat.

Il est procédé au vote.

Le Comité directeur est élu à l'unanimité.

PRESENTATION DE LA PROCHAINE SAISON

Présenté par le président de l'association

Les cours du Lundi et Vendredi sont maintenus aux mêmes horaires. Cependant les cours enfants du Mercredi évoluent pour permettre un apprentissage plus efficace. En effet, pour les enfants âgés de 6 à 9 ans, le cours se déroulera de 17h30 à 18h30, tandis que pour les enfants de 9 à 12 ans, le cours se déroulera de 17h30 à 19h avec 30 minutes supplémentaires dédiée à leur niveau.

Un créneau a été ouvert le Jeudi soir, consacré à la préparation physique et orienté combat, de 18h à 19h au gymnase du Pierrier.

S'agissant de l'enseignement de Self-Défense 100% féminin, la section ne sera pas renouvelée pour des raisons de planning. Un nouveau format stage / séminaire est envisagé et nous travaillons sur des dates éventuelles afin de proposer le plus rapidement possible à nos adhérentes de la saison passée deux créneaux pour rattraper les cours annulés à cause du COVID.

Le club a, à cet effet, déposé une proposition de projet dans le cadre du prix « Coca Cola », sur l'organisation d'un séminaire Self-Défense à l'occasion de la journée de la femme en mars.



Un point important de cette nouvelle saison : le protocole sanitaire du fait de la pandémie COVID.

Ce protocole est affiché et disponible au club, les principaux points sont les suivants :

- Arrivée masqué à l'espace omnisport,
- Vestiaires limités à 5 personnes, mais selon la FFJDA, nous conseillons aux adhérents d'arriver déjà vêtus de leur kimonos, recouverts d'un survêtement,
- Interdiction de boire au robinet des toilettes,
- Inscription sur le registre mit à disposition à chaque cours,
- Désinfection des mains et des pieds avant de monter sur le tatami,
- Le port du masque n'est pas obligatoire sur le tatami, il l'est uniquement pour les professeurs, mais les adhérents peuvent en porter un s'ils le souhaitent,
- Désinfection du tatami à l'issue de la séance de jujitsu,
- Sortie du dojo par les portes d'évacuation incendie, à l'heure pile de fin.

COTISATIONS SAISON 2019-2020

Présenté par le président de l'association

Il n'y aura pas d'augmentation du tarif de la cotisation cette année :

- Adultes : 250€ (210€+ 40€)
- Jeunes : 200€ (160€ + 40€)
- Enfants : 165€ (125€ + 40€)

Cependant, nous proposons aux adhérents souhaitant renouveler leur adhésion, une réduction de 20% sur le montant de la cotisation (hors licence). Cela équivaut au montant lié à l'interruption de la pratique au dojo suite à la crise sanitaire COVID.

Le tarif préférentiel pour les adhérents d'une même famille, à savoir -10€ par adhérent est maintenu, il s'ajoute après la réduction des -20% COVID.

Concernant le Cross Fighting, il s'agit d'un cours supplémentaire et par conséquent d'une cotisation complémentaire :

- Pour les pratiquants du Jujitsu : 60€
- Pour les extérieurs au Jujitsu : 140€

Les règles de paiement des cotisations restent les mêmes :

- Possibilité de régler en 3 chèques maximum
- Paiement en une fois par espèces,
- Toute inscription à partir du mois de Janvier devra se régler en un seul paiement.

PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL

Présenté par le président de l'association en raison de l'absence excusée du Trésorier

Il est expliqué le budget prévisionnel du club en fonction du nombre d'adhérents espérés, des dépenses et recettes de cette année.

Le budget prévisionnel est voté à l'unanimité.

CONCLUSIONS ET QUESTIONS

Présenté par le président de l'association



Le président remercie la responsable du service des sports de la mairie présente pour toute son aide et son soutien ainsi que tous les adhérents et parents présents.

Aucune question n'est posée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20h30

Il est dressé le présent procès-verbal de la réunion, signé par le Président de séance et le Secrétaire de séance.

Au Plessis-Robinson, le 18 septembre 2020

Le Président de séance

Le Secrétaire de séance

Jujitsu Fighting Plessis-Robinson
05 Rue Raye Tortue
92350 LE PLESSIS-ROBINSON
06.27.87.10.56 - club@jujitsurobinson.fr
www.jujitsurobinson.com
Facebook jujitsufightingrobinson
Club affilié FFJDA
SIRET 840 964 688 00013
